

CHAUMONT-GISTOUX

VA

La lutte contre les inondations se poursuit

À travers la prolongation du Contrat de rivière Dyle et affluents, les autorités chaumontaises comptent poursuivre la lutte contre les inondations.

La problématique des inondations, on connaît à Chaumont-Gistoux. C'est pourquoi la Commune a signé vendredi dernier le programme d'actions 2008-2010 du Contrat de rivière Dyle et affluents dont un des cinq objectifs est la mise en place d'un plan de gestion global et intégré des inondations.

Quatre sous-thématiques accompagnent cet objectif: la lutte contre les inondations par débordement des cours d'eau, celle contre les ruissellements et les coulées de boues, la mise en œuvre d'un plan global des cours d'eau et enfin la gestion des permis d'urbanisme en zones à risque d'inondation et de coulée de

boue.

La Commune a ainsi un projet de soutien aux agriculteurs. «*Le but est de les aider à prévenir certains risques*, souligne Philippe Mignon, l'échevin de l'Environnement (ARC). *La manière dont les plantations sont disposées, par exemple, influence les écoulements.*»

L'échevin relève d'autres points intéressants dans ce programme d'actions, comme la suppression des rejets d'égouts dans les cours d'eau avec la mise en œuvre d'infrastructure par l'IBW et la Société publique de gestion de l'eau ou encore la suppression des rejets individuels d'eaux usées dans les cours d'eau et des dépôts de déchets divers. «*La commune de Chaumont-Gistoux a adhéré au Contrat de rivière Dyle et affluents le 24 avril 1998. Le programme d'actions 2008-2010 a fait l'objet d'une analyse détaillée lors d'une commission environnement. Tous les aspects du programme ont été passés en revue et nous avons eu l'occasion d'apporter des remarques et des réflexions. Lesquelles ont été prises en compte.*» ■ I. S.



EdA 158429

Pour éviter que le Train déborde à nouveau, Chaumont-Gistoux a signé le programme d'actions 2008-2010 du Contrat de rivière.